

CONSEIL MUNICIPAL DE MARSONNAS

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 20 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MARSONNAS, légalement convoqué le 13/07/2023 s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Guy ANTOINET, Maire.

Présents : ANTOINET Guy, BAR Yoann, DEBOURG Philippe, DUPONT Marcelin, HAHNEMANN Jean-Louis, PAGNEUX Romuald, ROMIEU Thérèse, TOLFA Pascale, VERNOUX Florine,

Excusés : BEREZYIAT Jean-Louis (décédé), CANIVET Cathy, CASANOVA Valérie, COLMARD Grégory, GADIOLLET Marilyne, RIPOUROUX Pascal,

Pouvoirs : GADIOLLET Marilyne à DUPONT Marcelin, CANIVET Cathy à VERNOUX Florine, CASANOVA Valérie à ROMIEU Thérèse, RIPOUROUX Pascal à BAR Yoan,

Quorum : le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : ROMIEU Thérèse.

Ordre du jour :

Attribution de subventions exceptionnelles aux associations pour 2023 – Cantine

Point travaux bâtiments / voirie / travaux

Travaux de réaménagement du cimetière communal : suivi du chantier

Point sur le personnel communal

Demande de mise à disposition de local professionnel

Demande de cession de parcelle communale

Compte-rendu de réunions diverses

Questions diverses

2023.23 – Attribution de subvention exceptionnelle 2023 : Cantine scolaire « Les Gout'tout »

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Les Gout'tout », constituée principalement de parents d'élèves du RPI de Marsonnas-Béréziat, a en charge la gestion de la cantine scolaire (préparation des repas, gestion du personnel...).

Les contraintes sanitaires imposées par le Gouvernement au moment de l'épidémie de COVID ont obligé l'association à s'adapter ; nécessitant, entre autres, de scinder en deux services la distribution des repas à Béréziat. Une personne supplémentaire avait donc été embauchée pour faciliter la gestion des deux services.

Cette nouvelle organisation s'est révélée moins contraignante pour le personnel de cantine et plus agréable pour les enfants fréquentant la cantine. Aussi, les élus du RPI ont décidé de prolonger pour le moment cette organisation, quand bien même les contraintes sanitaires avaient été nettement réduites.

Afin de ne pas faire peser le coût de cette décision à l'association, les communes de Marsonnas et de Béréziat proposent de prendre en charge financièrement le salaire de l'agent de cantine recrutée pour aider le personnel en place pendant le temps méridien (1h45 par jour). Le coût global pour la période de janvier à juillet 2023 s'élève à 3 738.86€.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre en charge cette dépense, à hauteur de 69% (répartition du nombre d'enfant domiciliés à Marsonnas à la rentrée 2022).

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **attribue** à l'association de la cantine du RPI Marsonnas-Béréziat, une subvention exceptionnelle de 2 580€ pour l'année 2023.

2023.24 – Désignation d'un représentant de la commune au sein de la SPL IN TERRA

Vu la délibération 2023.04 du 03/03/2023 autorisant la prise de participation au capital de la SPL IN TERRA (ex Cap3B Aménagement) en tant qu'opérateur de l'aménagement et de la construction ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant de la commune au sein des instances de la SPL ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **désigne** Monsieur Marcelin DUPONT comme représentant titulaire de la commune au sein de la SPL INTERRA (Monsieur Jean-Louis HAHNEMANN est désigné suppléant).

Questions diverses

Ecole : par courrier du 15/06/23, Grand Bourg Agglomération (GBA) confirme à la commune son soutien aux écoles du secteur en renouvelant (ou acquérant) du matériel de motricité. Celui-ci a pour vocation d'être mis à disposition et partagé entre les écoles selon un planning défini par les enseignants. Jusqu'à présent, ce matériel était transporté d'école en école par les services de GBA or, pour simplifier le dispositif, ce sera dorénavant aux communes de prendre en charge ce déplacement à compter de la rentrée 2023.

Ainsi, les agents techniques de la commune devront transporter le matériel de motricité mis à disposition de l'école vers la commune qui le réceptionne, suivant le planning défini.

Le dernier Conseil d'école de l'année scolaire a présenté les effectifs de rentrée : 138 élèves répartis sur 6 classes au sein du RPI (environ 23 élèves par classe). Pour rappel, une fermeture de classe a été décidée par le rectorat dès la rentrée 2023 (à Béréziat).

Travaux

Cimetière : bornage réalisé par le géomètre en présence des riverains. La commune a rédigé une convention de mise à disposition avant vente des terrains cédés. Démarrage des travaux prévu début septembre. Le rendez-vous avec le maître d'œuvre est prévu le 24/07/23.

Ancien local pompiers : la Société Ain Génétique Services, qui recherche un local pour ses services a sollicité la commune pour une éventuelle mise à disposition de l'ancien local des pompiers. La rénovation du site a été estimée à quelques mois à 200 000€. Étant donné que le budget est déjà fléchi cette année et, au vu des priorités du mandat concernant les travaux à réaliser sur la commune (travaux de reprise des tombes / aménagement du cimetière / aménagement du centre-bourg...), le Conseil municipal (P.DEBOURG s'étant abstenu) émet un avis défavorable à la mise à disposition de ce local.

Bibliothèque : adoption du règlement intérieur.

Logements communaux : L'appartement n°1 de l'immeuble Bresse Bugey sera disponible à la location à compter de septembre 2023. Deux personnes sont intéressées pour reprendre le bail. Le Conseil municipal, à la majorité des voix, se prononce pour une attribution du logement à un jeune en contrat d'apprentissage avec Grand Bourg Agglomération.

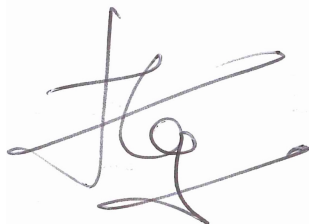
Cession de parcelle : Le propriétaire de la maison sise 17 route de la léchère souhaiterait acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZC 619, propriété de la commune, afin d'agrandir son jardin, sur l'arrière de la maison. Le Conseil municipal est d'accord sur le principe d'une cession de terrain de 250m² maximum. Les modalités de cette vente seront fixées et validées en Conseil municipal ultérieurement.

Prochaines dates :

- Conseil municipal le 22/09/23 à 19h,
- Repas communal le 07/10/23,
- Marche nocturne le 14/10/23,
- Repas des aînés le 25/11/23.

Fin de la séance à 21h45.

Le Maire,
Guy ANTOINET



Le secrétaire de séance,
Thérèse ROMIEU

